



Tel : 04 79 63 50 83

## **Règlement de la Salle Polyvalente de la commune du Montcel**

L'utilisation et la location de la salle polyvalente sont réservées aux associations de la commune (gratuité) et aux habitants du Montcel selon les tarifs en vigueur.

Les associations extérieures à la commune proposant des activités culturelles ou sportives à l'année devront s'acquitter d'une somme de 300€.

Les associations extérieures proposant un spectacle culturel payant devront s'acquitter du tarif en vigueur et respecter le présent règlement.

Le Maire se réserve le droit de refuser la location à une association ou à un particulier.

Lorsque la salle est mise à disposition des particuliers pour des réunions de type familial ou amical, le locataire responsable majeur devra être présent à tout moment de la manifestation.

Dans le cas d'une occupation de la salle par des mineurs, la présence d'un adulte responsable est obligatoire afin de faire respecter le règlement. Celui-ci engage sa responsabilité et nous rappelons que la consommation d'alcool est interdite pour les mineurs.

### **Tarifs 2016–2017 :**

Salle du bar (max 35 pers.) : 80 € (le week end)

Grande salle : 270 € (le week end)

: 100 € (la journée) pour les associations extérieures

Chèque-Caution : 500 €

La remise des clefs sera effectuée par le gestionnaire le vendredi soir (ou le samedi matin) et la restitution se fera le lundi matin (horaires à convenir).

### **A la remise des clefs :**

- Signature du présent règlement
- Signature de la fiche de location
- Remise d'une attestation de votre assureur « risques locatifs »
- Chèque de caution

### **Vaisselle :**

Elle est éventuellement mise à votre disposition après comptage.

Le coût des manquants sera ajouté au prix de la location à la restitution des clefs.

### **Tables Chaises :**

Les tables et chaises sont à votre disposition ; une clef de leur local vous sera remise. Elles devront être rangées à leur endroit initial (voir croquis)

- Chaises empilées par paquet de 10
- Tables sur leur chariot

### **Panneau de commandes électriques :**

Il est situé à côté du bar. Son fonctionnement vous sera expliqué à la remise des clefs.

Merci d'éteindre tous les éclairages à votre départ (ne pas oublier les toilettes)

### **La cuisine :**

La gazinière et le lave-vaisselle sont à votre disposition. Ils devront être restitués dans leur état de propreté initial. A votre départ, assurez-vous que la vanne de gaz soit coupée et le lave-vaisselle vidangé.

### **Décorations :**

Il est **interdit** d'apposer des agrafes sur les murs, les portes et les boiseries.

Vous pouvez, si nécessaire, utiliser le scotch ou la pâte à fixe. Chaque utilisateur devra les retirer à l'issue de la location.

### **Propreté :**

La grande salle sera rendue balayée

La petite salle, balayée et lavée (6 tables et 20 chaises devront être réinstallées)

1<sup>er</sup> étage, salle balayée et sanitaires propres.(2 chaises devront être réinstallées)

Toilettes propres

Cuisine, éviers, dessertes, rendus propres et sol balayé et lavé.

La dalle extérieure carrelée devra être balayée et lavée et le cendrier vidé

**Ne sont pas fournis** : Les produits de nettoyage

Les pastilles lave- vaisselle

Les sacs poubelles

### **Règles de vie :**

Déposer les sacs poubelles dans les containers à l'extérieur de la salle.

Nettoyer les abords

Respecter le voisinage (cris, klaxon, pétards, musique...). En période estivale, aucune activité extérieure après 22 h. Lors de soirées musicales ne pas ouvrir les portes latérales de la salle. A partir de 2h les musiques seront mises en sourdine.

**Rappel** : il est interdit de vendre ou d'offrir à titre gratuit dans les lieux publics de l'alcool à des mineurs de moins de 18 ans.

### **Personnes à contacter :**

Alain Millet : 06 64 33 97 03 / Chantal Aussedat : 06 84 58 68 15

Signature de la personne responsable de la location précédée de la mention « lu et approuvé »